

« Il y a tellement d'homophobie ici. Je suis complètement paranoïaque et je ne dors pas bien. »

Les personnes homosexuelles sont souvent victimes de discrimination, que ce soit à l'école ou sur le lieu de travail, en raison de préjugés et de stéréotypes répandus. Le rejet des personnes homosexuelles est parfois tellement ancré dans la société, que même les forces de police y prennent part.

Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination correspond au fait de traiter, de manière moins favorable, des personnes, dans la même situation (une situation identique ou comparable), en raison de leur appartenance (réelle ou supposée) à un groupe particulier ou de caractéristiques personnelles (réelle ou supposée). En d'autres termes, c'est le traitement injuste ou inégal de personnes en raison de ce qu'elles sont ou de leurs convictions.

L'homosexualité est toujours illégale dans de nombreux pays, et même lorsqu'elle est acceptée, le regard et les réactions de la population sont fréquemment virulents. C'est le cas dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne dont il est question dans cette fiche.

Cette fiche rassemble des témoignages multiples, recueillis par Amnesty International, émanant de personnes qui ont été victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle en Afrique subsaharienne.



Témoignage multiples de victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre en Afrique subsaharienne

La criminalisation de l'homosexualité

Dans de nombreux pays, la loi criminalise les relations homosexuelles entre adultes consentants, tel que c'est le cas au Cameroun.

« Il est évident que la législation camerounaise contre l'homosexualité est appliquée de façon discriminatoire, car les premières cibles des campagnes anti-gays sont les homosexuels issus de milieux défavorisés. Il y a une instrumentalisation délibérée des lois qui va à l'encontre des LGBTI pauvres et sans relations politiques. Je n'ai jamais entendu parler d'un proche d'homme puissant qui ait été arrêté ou poursuivi pour des infractions liées à l'homosexualité. », a témoigné Basile Ndjio.

Le fait de faire des relations homosexuelles une infraction punie par la loi devient une invitation à soumettre les personnes homosexuelles à la discrimination, tant dans la sphère publique que privée.

Des atteintes commises par les forces étatiques

Les violences de la part de la police sont fréquentes envers les personnes homosexuelles. C'est ce dont témoigne Alain : « Nous étions assis dans un bar près de la route, dans le quartier dit "du Terminus". Les gendarmes sont arrivés et ont arrêté tous les clients du bar car ils cherchaient un homme en particulier. Une fois arrivés à la gendarmerie, ils se sont aperçus que cet homme n figurait pas parmi les personnes arrêtées et ils ont annoncé qu'ils allaient libérer tout le monde. Les hommes qui avaient des relations avec d'autres hommes ont commencé à avoir peur d'avoir été arrêtés en raison de leur sexualité. Ils ont commencé à appeler leurs proches pour qu'ils versent des pots-de-vin. Moi, j'ai refusé de payer. Ici, l'un des meilleurs moyens d'obtenir une promotion [pour un policier] est de dire que vous avez arrêté un "gang homosexuel". Sur les 32 hommes arrêtés, 11 n'ont pas versé de pots-de-vin. Les forces de l'ordre nous ont présentés aux médias comme un "gang homosexuel", un "réseau", elles ont dit que nous "formions" ou "recrutons" de jeunes hommes. Nous avons été exhibés sur trois chaînes de télévision – CRTV (Radio et télévision camerounaise), Canal et STV (Spectrum télévision). On nous a obligés à témoigner devant la caméra. Je voulais engager des poursuites contre les chaînes de télévision pour avoir permis cela. Toute ma famille m'a vu à la télé. J'ai refusé de parler, mais nous avons été torturés par les gendarmes, alors j'ai reconnu avoir des amis en Europe. À la gendarmerie, il n'est pas nécessaire que les aveux soient signés [pour être acceptés à titre de preuve par les tribunaux].

Nous avons été torturés avec des machettes, nous avons été pendus par les pieds la tête en bas. Au bout de 12 mois et 12 jours, j'ai été libéré, ainsi que trois autres hommes. J'ai dû reconnaître mon homosexualité devant le tribunal. Je l'ai fait sur les conseils d'Alice [son avocate]. Comme ils n'avaient pas de preuve que j'avais eu des relations sexuelles avec un homme, j'ai été libéré. Les sept autres ont

introduit un recours devant la Cour suprême. Nous sommes sortis tous les 11 en même temps, mais il n'y avait aucune charge contre nous quatre. Les sept autres ont été condamnés à sept mois de prison supplémentaires. »

Les arrestations arbitraires sont également fréquentes, comme le raconte Alice Nkom, défenseure des droits homosexuels au Cameroun.: *« Il y a ce cas de trois hommes qui avaient un différend sur une question d'argent. Ils sont allés à la police pour résoudre la querelle. Les policiers leur ont posé une série de questions, puis les ont accusés d'être homosexuels. Et les trois ont été arrêtés sur le champ. J'ai appelé le procureur et je lui ai dit : mais comment pouvez-vous arrêter ces hommes sans aucune preuve ? »*

Les discriminations dans le domaine de la santé

Des discriminations sont également vécues dans le domaine de la santé. Elles peuvent alors prendre diverses formes : moqueries de la part des professionnels de santé, utilisation d'un langage insultant, ou même un refus pur et simple de soigner les personnes LGBTI.

C'est ce que rapporte Najid, un ougandais, qui raconte le sort d'un ami à lui, homosexuel et séropositif. Il raconte : *« Il a passé deux semaines là-bas. Les médecins et les infirmières ont refusé de le soigner. Ils étaient très ouvertement homophobes. Il est mort au bout de deux semaines, à l'hôpital. L'hôpital ne s'est pas occupé de lui. Ses copines drag queens venaient lui rendre visite, donc tout le monde savait à qui on avait à faire. Il aurait dû avoir tout de suite des médicaments et des piqûres, mais les médecins et les infirmières refusaient de s'occuper de lui et disaient "je suis occupé". On l'a laissé sans médicaments, et quand il les a eus, c'était trop tard. C'est pour ça qu'il est mort. »*

Des examens rectaux, censés prouver l'homosexualité des hommes, sont fréquemment pratiqués. Il s'agit d'une violation des droits humains et du respect de la personne.

Alain a été arrêté au Cameroun en 2005 pour homosexualité présumée. Il témoigne : *« Dans ce pays, les médecins ont le droit de pratiquer des examens rectaux et d'en parler en public. Un jour, un médecin a dit devant moi à son assistante ; "Pourquoi est-ce qu'on m'envoie des gays pour que je les soigne ?" Par ailleurs, ce n'est pas facile de se faire faire un bilan de santé par un médecin, car celui-ci vous demandera à coup sûr : "Avez-vous un problème à l'anus ou un problème lié aux rapports sexuels ?" Dans bien des cas le secret médical n'est pas respecté. Beaucoup de médecins refusent de soigner les homosexuels. »*

Les discriminations dans le domaine du logement

En Ouganda, il est courant qu'un propriétaire privé expulse un locataire LGBTI en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

Pepe Julian Onziema, un défenseur des droits humains, a fait part de ses difficultés à trouver un logement stable : *« J'ai été récemment mis à la porte de mon appartement avec ma compagne. J'avais dit à mon propriétaire que j'étais trans. Ça ne lui a pas posé de problème au début, mais sa femme a fait pression sur lui ensuite. Ils n'arrêtaient pas de voir ma photo dans la presse car j'étais sur la "liste des 100 gays". J'avais l'habitude de garer ma moto devant la maison. Un jour on m'a crevé les pneus. Le propriétaire m'a demandé un jour s'il y avait moyen que je change de travail, mais il a ajouté : "Je n'ai pas de problème avec toi". »*

Chaque fois que je sortais, je prenais directement un boda boda ou bien je montais dans la voiture de Frank ; et je demandais à l'épicier de m'amener les provisions jusqu'à ma barrière [pour des raisons de sécurité]. Un jour, le commerçant m'a dit : "Je ne vends pas à des gens comme toi." Au Nouvel An, le propriétaire m'a dit : "Tu as deux semaines pour quitter la maison." J'ai répondu : "Et le contrat ?" Et je lui ai demandé de me donner congé par écrit. Il a refusé, et nous a donné un mois pour partir, au lieu de deux semaines. Après, sa femme a commencé à dire que nous avions ceci à payer, et puis cela.

C'est vraiment difficile de trouver un logement. Nous avons un agent qui nous connaît et s'en occupe. Il nous a trouvé un logement et le propriétaire lui a dit alors : "Comment osez-vous me solliciter pour cette chose ?" [Le terme "cette chose" désignait Pepe].

Là où nous habitons actuellement, nous avons des voisins qui ont des enfants. Nous avons vraiment peur d'avoir des problèmes à cause de ça. Nos voisins ont déjà disputé leur gamin parce qu'il nous salue gentiment, ma compagne et moi. Donc il y a déjà un malaise. Nous ne sommes pas rassurés non plus car le mur de clôture n'est pas très haut et des gens pourraient passer par-dessus pour entrer chez nous. Et notre agent m'a dit aussi : "Tu as la tête d'un garçon". »

Frank Mugisha a également vécu des violences et du harcèlement de la part de ses voisins. Il témoigne : « Nous avons aussi eu des problèmes avec nos voisins. "Pourquoi êtes-vous toujours en vie ?", m'ont dit nos anciens voisins. Il est arrivé que des gens se rassemblent devant chez nous et m'observent quand je prenais la voiture pour aller faire des courses. Nos nouveaux voisins parlent beaucoup de moi. Je les entends. J'ai déménagé parce que mon ancien domicile était devenu un repaire gay [il recevait beaucoup d'amis LGBTI et les voisins s'en rendaient compte]. On m'a crevé les pneus de ma voiture. David Kato venait très souvent chez moi. Le propriétaire d'une station-service m'a dit que je ne devais plus laisser ma voiture là. Un jour, une femme a crevé mes pneus. Un autre jour, à l'époque où je travaillais sur la proposition de loi [contre l'homosexualité], je me suis garé dans la rue et une voiture s'est arrêtée. Des gens sont descendus et ont commencé à me provoquer en disant : "Si on te donnait une femme, tu ferais l'amour avec elle ?" J'ai redémarré, mais ils m'ont suivi.

Un autre jour, je faisais mes courses. Un homme m'a abordé et m'a donné une grande gifle en disant à tout le monde autour : "C'est un homosexuel !" Après tous ces incidents, j'ai déménagé.

Il y a tellement d'homophobie ici. Je suis complètement paranoïaque et je ne dors pas bien. »

Les discriminations envers les femmes lesbiennes

Les femmes sont plus exposées au harcèlement, à la violence et aux discriminations de la part de leur entourage.

Joseph Achille Tiedjou se souvient : « En 2006, quatre filles ont été exclues de l'école. La grand-mère de l'une d'entre elles les avait dénoncées [au principal]. L'une d'elles jouait dans l'équipe nationale de football. Elle a tout perdu aujourd'hui, et elle a été écartée de l'équipe. La fédération de football a publié une déclaration condamnant vivement l'homosexualité. En 2009 il y a eu le cas d'une jeune fille qui chantait dans le chœur d'une église et qui était amoureuse d'une autre choriste. Elle lui a fait part de ses sentiments, mais l'autre fille l'a dénoncée. Elle a été exclue du chœur et de la paroisse. Les journaux ont titré : "L'Église presbytérienne otage des lesbiennes". »

Les femmes lesbiennes sont particulièrement vulnérables et vivent dans la peur, comme une femme l'a expliqué : « Nous craignons vraiment d'être arrêtées, et nous avons peur de la police. Par

exemple certaines personnes dans ce bar ont peut-être peur, même si nous n'avons jamais encore reçu de menaces. La responsable de notre groupe a été arrêtée il y a quatre ans après avoir eu une relation avec une femme. La famille de cette femme les a dénoncées à la police. Autre exemple, une nuit, j'ai été réveillée à 4 heures par un bruit – c'était la police qui frappait à la porte. Je louais une maison, à cette époque-là. J'ai été emmenée au poste et présentée au policier responsable. Ils nous ont gardées trois jours. Ensuite, nous avons versé de l'argent et nous avons été libérées. »

Source : Amnesty International, « *Quand aimer devient un crime - La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne* », 2013.

Le petit + : il existe également une fiche focus théorique intitulée sur les discriminations à l'égard des personnes LGBTI qui permet d'en savoir plus sur la question et peut être utilisée en complément de cette fiche témoignage ainsi que diverses fiches d'activités, fiches à voir à lire ou encore fiches de jeux sur le thème des discriminations. Toutes ces fiches sont à retrouver sur notre plateforme de ressources en ligne : www.amnesty.be/plateforme